

# PSB INFO



## ÉDITO

Si l'hiver n'est pas encore bien loin, l'arrivée du printemps donne un regain d'énergie et d'enthousiasme. Et plus que jamais, au Puy Saint Bonnet !

Ce Printemps 2017 sera dominé par une actualité très forte sur le plan national. Les Français seront appelés aux urnes afin notamment de choisir un nouveau Président de la République.

Au plan local, dès juin, la saison estivale battra son plein au Puy Saint Bonnet où les événements se succéderont.

Comme chaque année, nous aurons le plaisir de nous retrouver, samedi 17 juin, lors des feux de la Saint Jean, organisés par la Commission des fêtes du Puy Saint Bonnet. Rien de cela ne serait possible sans la convivialité et la bonne humeur de toute l'équipe.

Le mois de juin est aussi synonyme de fête dans les écoles maternelles et primaires.

Spectacles, jeux, chants ou kermesse, la fête de l'école est toujours un moment très attendu par les enfants, mais aussi par leurs parents.

Une fois par an, les écoles échangent leur image de lieu pédagogique pour devenir un endroit ludique à l'occasion de la fête de fin d'année. Deux dates sont ainsi à retenir : samedi 24 juin : fête de l'école de la Chevallerie et samedi 1er juillet : fête de l'école Notre Dame du Chêne Rond. Les enfants vous y attendent nombreux !

Juillet sera marqué par une journée de solidarité puisque lundi 3 juillet, l'association Alvéole organise un don du sang. Il n'est jamais trop tard pour rappeler que tout au long de l'année, en France, 10.000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour couvrir les besoins.

Nous profitons de ce Point Info pour remercier l'ensemble des bénévoles des différentes associations qui participent au dynamisme de la commune du Puy Saint Bonnet.

Excellent printemps à tous !

**Florence JAUNEAULT**  
Maire délégué  
Le Puy St Bonnet

**Gilles BOURDOULEIX**  
Président de l'Agglomération du  
Choletais  
Maire de Cholet  
Député

**CHOlet**  
L'entrepreneuse

## UNC - AFN



*La section UNC AFN du Puy-Saint-Bonnet a rendu hommage à son camarade Marcel FROIN décédé en juillet 2016.*

*Cette cérémonie s'est déroulée le 14 Février, dans les locaux de la mairie, en présence de Mme Florence JAUNEAULT, maire délégué, de membres du bureau de l'association, du président des porte-drapeaux du Choletais, Mr Alain LESOURD et de la famille de Marcel.*

*Après un bref discours du président Michel CHARRIER, rappelant les bons services et le dévouement de Marcel en sa qualité de porte-drapeau, un diplôme d'honneur, a été remis à titre posthume, à la famille, ainsi que l'insigne récompensant dix années dans la fonction.*

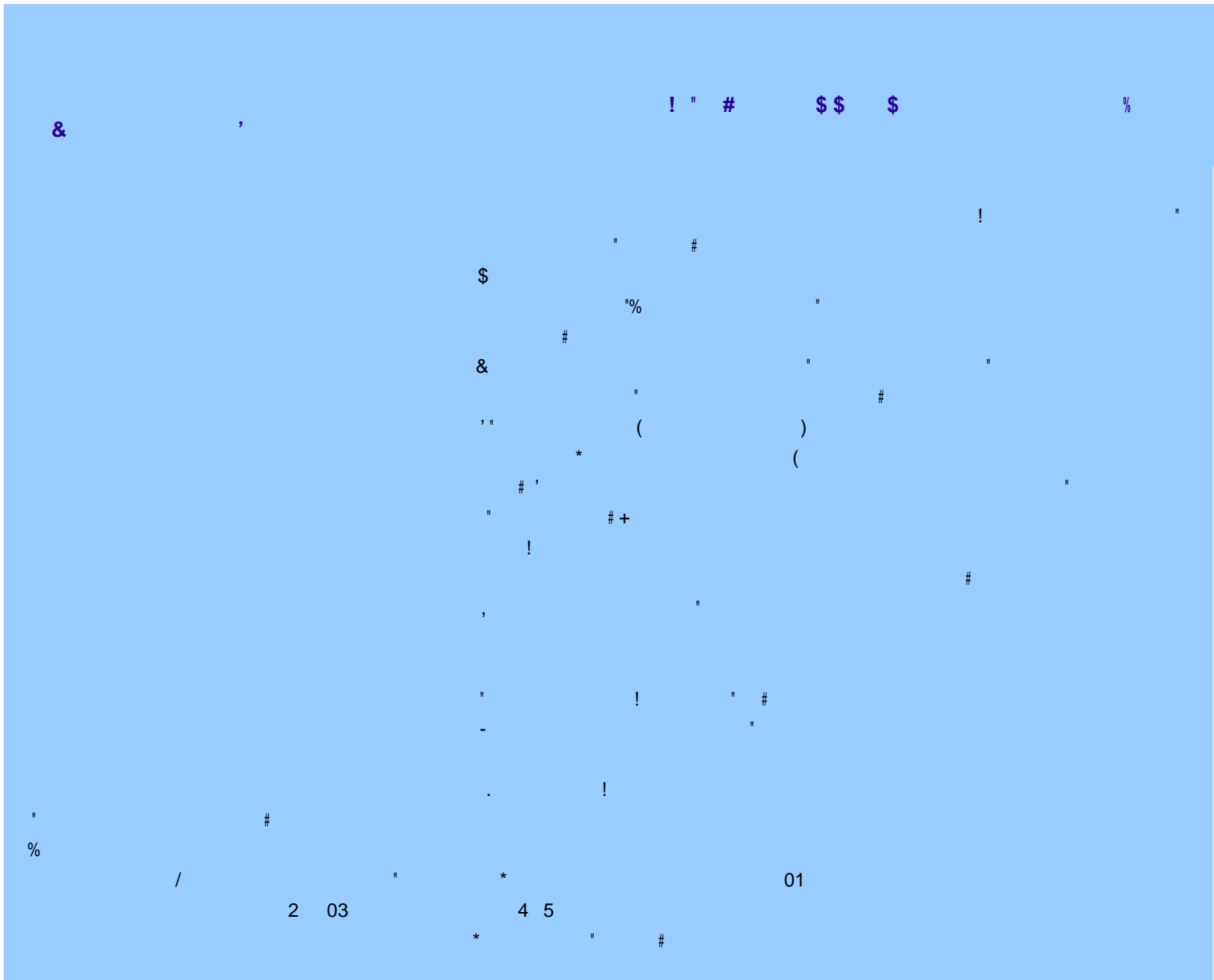
*Cette cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur. Jean-pierre LAMI, a accepté de succéder au poste de porte-drapeau de la section locale.*











( ) \* + ,  
4 6 &7 ' %&7 8 - 9 : ;#### 4 4 / 5  
< 0= 01>0 4 6  
/ ? ? A BCD# &  
@ / , A  
4 6 ! A \*  
4 / 5  
9 & : A #  
5 # E h& /  
6 / / \* 4 4 B01FF 011=D  
0131# 9 \* G A !  
#  
9 ? # < 9  
OF 01C2# E \*  
/ ? # % 4 0> 01CC#  
! " # \$\$ # %  
& &'

# INFOS PRATIQUES

## SITE INTERNET DU PUY SAINT BONNET



Depuis début mars, vous pouvez suivre l'actualité du Puy-Saint-Bonnet sur le site : <http://www.cholet.fr>  
Descendre en bas de la page d'accueil et choisir dans la rubrique " **Communes de l'Agglomération** " :  
" **Le Puy-Saint-Bonnet** ".

Vous y trouverez des services utiles, la liste des commerces et entreprises, des associations, l'agenda des manifestations, l'historique de la commune...

## RELAIS LECTURE

Le Relais Lecture " M'Lire ", situé 3 place de l'Egalité, est un espace de lecture destiné à tous. Il propose gratuitement de nombreux ouvrages régulièrement renouvelés pour le plaisir des plus jeunes comme des adultes. Le relais lecture est ouvert tous les mercredis et samedis de 14h30 à 17h30.

Pour que cette bibliothèque de proximité perdure, **la participation de personnes bénévoles est essentielle**. Vous êtes les bienvenus, chacun selon ses disponibilités, pour animer cet espace culturel, lieu de rencontre, de convivialité et de partage autour de la lecture !

Si cette activité vous intéresse, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie. Une formation sera assurée.



## ÉLECTIONS

Si vous avez 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et le 22 avril 2017, vous pourrez voter pour la présidentielle ; si vous avez 18 ans avant le 10 juin 2017, vous pourrez voter pour les législatives.

La demande d'inscription sur liste électorale devra être transmise à la mairie avant le 10 avril (pour la présidentielle) ou le 26 mai (pour les législatives).

### Présidentielle

dimanche **23 avril 2017** : 1<sup>er</sup> tour  
dimanche **7 mai 2017** : 2<sup>ème</sup> tour

### Législatives

dimanche **11 juin 2017** : 1<sup>er</sup> tour  
dimanche **18 juin 2017** : 2<sup>ème</sup> tour



## PERMANENCES

### Permanence Parlementaire

M. Thierry ABRAHAM, collaborateur parlementaire de M. Gilles BOURDOULEIX, tiendra une permanence à la mairie du Puy-Saint-Bonnet, **le mardi 4 avril 2017 de 11h à 12h**.

### Permanence des Elus

Les élus du Puy-Saint-Bonnet seront à votre écoute **les mardis 16 mai et 20 juin**, à la mairie du Puy-Saint-Bonnet **de 18h à 19h30**, sans rendez-vous.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Depuis le **1er mars 2017**, la mairie du Puy-Saint-Bonnet **ne peut plus instruire** les demandes de cartes nationales d'identité.

Les dossiers peuvent être déposés dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales.

Dans le Maine et Loire, 25 communes sont dotées de dispositifs dont Cholet. Attention, **la prise de rendez-vous est obligatoire** en contactant le **02 72 77 24 25** ou bien sur place au service Etat Civil.

Les autres communes équipées sont : Lys-Haut-Layon, Mortagne-sur-Sèvre, Les Herbiers, Montaigu, Nantes, Angers....

## ETAT CIVIL

### Naissances

Timéo GUYOT	Le 17/12/2016
Djess AUDEBERT	Le 19/12/2016
Appoline BOURRIER	Le 12/01/2017
Lana MAUGOUR	Le 13/01/2017
Lucas CHAUSSEPIED	Le 18/02/2017
Milany LEFEBVRE	Le 27/02/2017
Hugo LOISEAU	Le 01/03/2017

### Décès

Amélie TALEC	Le 21/01/2017
Geneviève FONTENEAU	Le 19/02/2017

Prochaine parution : Juillet 2017 / dépôt des articles avant le 31 mai 2017  
Vous pouvez envoyer vos articles à l'adresse mail suivante : [mairie-puy-saint-bonnet@ville-cholet.fr](mailto:mairie-puy-saint-bonnet@ville-cholet.fr)